

# COMMUNE DE MONTAIGUT-EN-COMBRAILLE

## Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal N° 34

-----  
**15 MAI 2023 à 19 H**  
-----

L'an deux mille vingt-trois, le quinze mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie de Montaigut-en-Combraille, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc SAUTERAU, Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal** : 9 mai 2023.

**Nombre de membres en exercice** : 15

**Présents** : Mesdames et Messieurs

Jean-Marc SAUTERAU - Claire LEMPEREUR - Jean-Luc QUINTY - Danièle DELMOTTE - Denis BICHARD – Christelle CHAMPOMMIER – Martine CONSTANT - Michel FLORENTINO – Thomas PICANDET - René POUILLE - Éliane VIALLO.

**Absent Excusé** : Margaux PIQUELLE, Damien LABRE, Gaëlle LE BOULANGER, Valérie ROOSE.

**Procuration** : Valérie ROOSE à Thomas PICANDET.

**Secrétaire de séance** : Madame Danièle DELMOTTE.

Le compte rendu n° 33 de la réunion du Conseil Municipal du 3 Avril 2023 est approuvé par 12 voix.

### ORDRE DU JOUR

#### *FINANCES ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE*

#### **1 - Requalification du Centre Bourg : contrat de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une Halle.**

Vu la délibération du 21 février 2022,

Dans le cadre de la première phase du projet, une mission de maîtrise d'œuvre spécifique doit être envisagée pour la partie construction de la Halle. La mission Voirie Réseaux Divers, déjà validée n'est pas modifiée. Le projet de Halle fait donc l'objet d'une mission dédiée Architecte / Bureau d'Etude structure.

L'atelier d'Architecture Nathalie LESPIAUCQ (63) a remis une proposition d'honoraires en deux éléments :

1/ Complément au marché VRD soit 800 HT.

2/ MOE sur la base d'un taux de 12.5 % appliqué à l'estimatif du projet Halle soit 10 000 € HT (sur 80 000 € HT).

Soit un total de 10 800 € HT (12 960 € TTC).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 12 voix pour :

- De retenir la proposition de l'atelier d'Architecture Nathalie LESPIAUCQ dans les conditions ci-dessus référencées.
- D'autoriser Monsieur le Maire à déposer le dossier d'urbanisme nécessaire (avec consultation des services de l'Architecte des Bâtiments de France).
- Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2023.

**Délibération**

## **2 - Requalification du Centre Bourg : contrat de maîtrise d'œuvre (phase APD) pour le secteur Ecoles – Espace MÉTÉNIER SCHMERBER.**

Vu la délibération du 02 août 2022,

Vu le plan de financement et les demandes de subventions,

Le contrat de Maîtrise d'œuvre initial a été établi sur une première enveloppe de travaux d'un montant de 384 480 € HT. Les dossiers de demandes de subventions ont été transmis sur la base du détail quantitatif estimatif de la phase APS (Avant-Projet Sommaire) soit un montant total de 438 541.70 € HT (hors options).

Suite aux remarques et propositions du groupe de travaux – commission travaux, l'estimatif passe à 493 085.00 € HT (avec les options « Mur groupe scolaire » et « enrobé rue de la Halle (avec démolition des maisons) » auquel il faut ajouter 29 456.50 € HT pour ce qui concerne les abords de la Mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 12 voix pour :

- De valider la phase APD (Avant-Projet Définitif) au regard des éléments connus.
- D'adapter le plan de financement et le marché de Maîtrise d'œuvre suivant les orientations prises.
- Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2023.

**Délibération**

## **3 - Logements communaux : rénovation d'un appartement.**

Avant d'envisager une nouvelle mise en location, l'appartement numéro 1 du bâtiment communal situé 9, rue de la Chapelle doit être rénové.

-La société Brigitte AGUES (63) a été sollicitée pour remettre une proposition de prestation de plâtrerie peinture.

-La société INTER DÉCOR (63) a été sollicitée pour remettre une proposition de prestation de plâtrerie peinture.

-La société Jérôme RAYNAL (63) a été sollicitée pour remettre une proposition de prestation de plâtrerie peinture.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 12 voix pour :

- De valider la proposition de la société Jérôme RAYNAL pour un montant total HT de 6 114.50 €.
- Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2023.

**Délibération**

#### **4 - Cantine scolaire : prix du repas.**

Vu la délibération du 25 juin 2018 fixant le prix du repas à la cantine à 3.10 € pour les enfants et à 6.80 € pour les adultes,

Le dernier bilan financier complet porte sur l'année 2021/2022 uniquement sur les denrées alimentaires (hors frais de personnel et de fonctionnement) :

-Dépenses (commandes) : 30 987.54 €  
-Recettes : 35 392.70 € (soit 11 417 repas)  
Soit un solde positif de (+) 4 405.16 €

Par ailleurs, le coût des prestations de service cantine s'élève à 22 282 €

Pour l'année 2022/2023, le bilan provisoire et le suivant :

-Dépenses (commandes) : 26 517.00 €  
-Recettes : 23 082.60 € (soit 7 446 repas)  
Soit un solde négatif de (-) 3 434.40 € (l'inflation sur les produits alimentaires étant aujourd'hui très marquée).

Par ailleurs, la masse salariale dédiée au temps de cantine est évaluée à 21 420 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 9 voix pour et 3 abstentions de fixer le prix du repas à la cantine à partir de la rentrée scolaire 2023-2024 :

-Pour les enfants : 2 €  
-Pour les adultes : 6.80 €

**Délibération**

#### **5 - Ecole : travaux de mise en conformité (réseaux et protections solaire).**

Une intervention de plomberie est nécessaire pour une réparation de tuyauterie. La société Les Plombiers de Combrailles a été sollicitée pour établir un devis.

Par ailleurs, pour supporter les périodes de canicule, un système de protection des vitres des classes sous forme de film solaire.

La société APS (63) a remis une proposition pour un montant total HT de 2 522.00 € soit 3 026.40 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 12 voix pour :

-De retenir la proposition de la proposition de la société APS dans les conditions ci-dessus référencées.  
-D'autoriser Monsieur le Maire à retenir le devis le plus adapté pour l'intervention de plomberie.  
-Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2023.

**Délibération**

## **6 - Associations : subvention exceptionnelle.**

Vu le budget 2023 et notamment les subventions de fonctionnement votées aux associations,  
Considérant la possibilité d'attribuer par ailleurs une aide exceptionnelle sur projet au devis,

L'association des Chasseurs de Montaigut-en-Combraille engage des travaux d'aménagement du local avec un coût en matériaux évalué à un total de 285.05 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 12 voix pour :

- De verser une subvention exceptionnelle de 285.05 € à l'association.
- Les crédits sont inscrits au Budget 2023.

**Délibération**

## **7 - Pays de SAINT ELOY : contribution chantier remaille.**

A la suite de l'engagement du chantier en pierres sèches sur le site du château, le chantier d'insertion Combrailles entreprendre a précisé que les pierres déjà sur place ne pourraient assurer qu'une partie de l'ouvrage (1/5). La commune est donc sollicitée pour fournir les matériaux supplémentaires ainsi que la prestation d'une minipelle.

Par ailleurs, sur le plan financier, les services communautaires « Pays de Saint Eloy » ont signifié à la commune que la programmation du chantier est assise sur un intervalle de 19 à 29 jours de travail en 2023. La charge financière à supporter serait donc de l'ordre de 2 375 € à 3 625 € (coût de journée à 250 € partagée à 50 % entre commune et communauté de communes).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 12 voix pour :

- D'accepter la prise en charge dans les conditions ci-dessus référencées.
- Les crédits sont inscrits au Budget 2023.

**Délibération**

## **8 - SIOULE ET MORGE : convention de transfert.**

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2224-8-II et L5211-17 ;
- **Vu** la délibération de la commune de Montaigut en Combraille en date du 09 novembre 2020 transférant la compétence « assainissement collectif » au Syndicat Mixte de Sioule et Morge ;
- **Vu** la délibération du Comité Syndical du Syndicat Mixte de Sioule et Morge en date du 13 février 2021 approuvant le principe d'une reprise en l'état des résultats de clôture des budgets assainissement des Communes, que le solde soit excédentaire ou déficitaire ;
- **Considérant** l'exposé des motifs ainsi que le projet de convention de mise à disposition des biens et des subventions pour la compétence « assainissement collectif » entre la commune de Montaigut en Combraille et le Syndicat Mixte de Sioule et Morge ;

Par délibération en date du 09 novembre 2020, la Commune de Montaigut en Combraille a transféré au Syndicat Mixte de Sioule et Morge la compétence « assainissement collectif ». Ce transfert a pris effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Il convient de définir :

- les modalités de mise à disposition des biens liés à la compétence « assainissement collectif »,
- les modalités de mise à disposition des subventions qui ont financé ces biens,

- les modalités de reprise des résultats de clôture du budget annexe assainissement de la commune de Montaigut en Combraille au 31 décembre 2020.

Concernant la mise à disposition des biens et des subventions qui ont financé ces biens, une convention de mise à disposition a été rédigée afin de recenser les actifs et passifs utilisés pour l'exercice de la compétence « assainissement collectif ».

Concernant les modalités de reprise des résultats de clôture du budget annexe assainissement, il est précisé que lors du Comité Syndical du 13 février 2021, les élus du Syndicat Mixte de Sioule et Morge ont approuvé le principe d'une reprise en l'état des résultats de clôture des budgets assainissement des communes, que le solde de ces budgets soit excédentaire ou déficitaire. *Cette délibération du Comité Syndical du 13 février 2021 est jointe au présent document.*

Pour le budget annexe assainissement de la commune de Montaigut en Combraille, les résultats de clôture constatés au 31 décembre 2020 sont les suivants :

- Section de fonctionnement : excédent de 53 917,49 €
- Section d'investissement : déficit de - 459 919,62 €.

Soit un total de - 406 002,13 €.

Il est proposé que la reprise par le Syndicat de ces résultats de clôture soit échelonnée dans le temps, de la façon suivante :

Année	Montants repris par le Syndicat
2023	Déficit d'investissement : - 286 002,13 €
2024	Déficit d'investissement : - 40 000,00 €
2025	Déficit d'investissement : - 40 000,00 €
2026	Déficit d'investissement : - 93 917,49 € Excédent de fonctionnement : 53 917,49 €
<b>TOTAL sur 4 ans :</b>	<b>- 406 002,13€</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 12 voix pour :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition recensant les actifs et passifs (biens et subventions ayant financé ces biens) liés à la compétence assainissement collectif ([la convention jointe en annexe reprend par ailleurs le détail des régularisations budgétaires à effectuer au profit du Syndicat d'une part et de la commune d'autre part](#)).
- D'autoriser le transfert des résultats de clôture constatés au 31/12/2020 (Section de fonctionnement : excédent de 53 917,49 € ; Section d'investissement : déficit de - 459 919,62 €), selon le calendrier ci-dessous :

Année	Montants repris par le Syndicat
2023	Déficit d'investissement : - 286 002,13 €
2024	Déficit d'investissement : - 40 000,00 €
2025	Déficit d'investissement : - 40 000,00 €
2026	Déficit d'investissement : - 93 917,49 € Excédent de fonctionnement : 53 917,49 €
<b>TOTAL sur 4 ans (reversé par le Syndicat à la commune) :</b>	<b>- 406 002,13€</b>

- D'autoriser Monsieur le Maire à réaliser toutes démarches nécessaires à l'exécution du transfert de la compétence « assainissement collectif », et à signer tout document ou acte relatif à ce dossier.
- D'autoriser Monsieur le Maire à procéder aux autres régularisations comptables (notamment le reversement au Syndicat des subventions et de la TVA perçues) :

Numéro de compte communal	Libellé du compte	Montant
1328	Subvention réseau asst. Les Granges (Agence de l'Eau)	214 456,05 €
1323	Subvention zonage asst (Département)	932,68 €
1323	Subvention travaux rue des Granges (Département)	39 615,18 €
1323	Subvention travaux rue de la Tannerie (Département)	26 843,46 €
2315	Droit déduction TVA SEMERAP – Réseau Les Granges	74 093,29 €
7588	Reversement SEMERAP	42,77 €
7788	ICNE non contrepassés	1 272,17 €
<b>TOTAL RECETTES (reversé par la commune au Syndicat)</b>		<b>357 255,60 €</b>
65888	Solde marché de travaux COLAS	3 915,72 €
<b>TOTAL AUTRES DEPENSES (reversé par le Syndicat à la commune)</b>		<b>3 915,72 €</b>

Par ailleurs, la Commune a émis à tort en 2021 le titre numéro 742 d'un montant de 9 215,06 € TTC, correspondant à l'encaissement de redevances d'assainissement collectif reversées par la SEMERAP. De son côté, le Syndicat de Sioule et Morge a émis en 2021 le titre 42 ayant le même objet. **Un mandat d'annulation devra donc être émis par la Commune pour permettre le paiement du montant de 9 215,06 € TTC au Syndicat de Sioule et Morge.**

Pour ce qui concerne les emprunts, le Syndicat remboursera à la Commune les montants correspondant aux échéances prises en charge par la Commune depuis le 01/01/2021, date du transfert de la compétence « assainissement collectif ». Ces montants figurent dans le tableau ci-dessous :

Référence de l'emprunt	Remboursement capital	Intérêts	Montant total à rembourser à la Commune
DEXIA / MON539028EUR	1 718,48 €	774,39 €	2 492,87 €
La Banque Postale / MON539029EUR	6 000,00 €	1 530,00 €	7 530,00 €
La Banque Postale / MON539030EUR	5 119,21 €	374,69 €	5 493,90 €
<b>TOTAL (reversé par le Syndicat à la commune)</b>	<b>12 837,69 €</b>	<b>2 679,08 €</b>	<b>15 516,77 €</b>

**TOTAL 2023 (reversement de la commune au Syndicat) : 366 470.66 €**

**TOTAL 2023 (reversement du Syndicat à la commune) : 305 434.62 € (+ 120 000.00 € supplémentaires à l'échéance 2026 – fin du mandat).**

**Délibération**

## **9 - SIV de MENAT : voirie 2022 (nouveaux estimatifs).**

Le financement de la programmation des travaux neufs de voirie souhaités en 2022 doit faire l'objet d'une réévaluation pour tenir compte de la hausse sensible du coût des matériaux.

Le SIV de MENAT a donc soumis un nouveau devis estimatif à la commune pour :

-VC n° 3 PORTE MONTMARAULT : 38 188.50 €

-VC n° 209 MONTINGEAT : 27 300.00 €

Soit un total maximum de 65 488.50 € (contre 52 905 € puis 62 389.50 €)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 12 voix pour :

- De valider la proposition actualisée (seuil haut) dans les conditions ci-dessus référencées.
- Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2023.

**Délibération**

### **10 - Beffroi : illumination.**

La société RDN (03) a remis une proposition concernant l'illumination du Beffroi par surlignage complet pour un montant total HT de 4 010.00 € soit 4 795.96 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 11 voix pour (Thomas PICANDET ne prend pas part au vote) :

- De retenir la proposition de la société RDN (03) dans les conditions ci-dessus référencées.
- Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2023.

**Délibération**

### **11 - Porte local associatif (chasse).**

La SARL Combraille Habitat (63) a remis une proposition de fourniture et de pose d'une porte de service 1 vantail en acier (pour protéger le local) pour un montant total HT de 2 040 € soit 2 448.00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 12 voix pour :

- De retenir la proposition de la SARL Combraille Habitat dans les conditions ci-dessus référencées.
- Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2023.

**Délibération**

### **12 - Site du Château : dessouchage.**

La société COLAS / MONTEIL TP (63) a remis une proposition pour des travaux de dessouchage et nettoyage pour un montant total HT de 1 695 € soit 2 034 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 12 voix pour :

- De retenir la proposition de la société COLAS / MONTEIL TP dans les conditions ci-dessus référencées
- Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2023.

**Délibération**

### **13 - La Prade : clôture d'un terrain communal.**

Concernant le terrain destiné notamment à l'animation estivale « fête de la batteuse », la société ESPACE CLOTURE (63) a remis une proposition de fourniture et de pose pour un montant total HT de 6 450 € soit 7 740 € TTC.

Cette prestation doit être complétée par l'intervention de la société COLAS MONTEIL TP (63) pour un montant total HT de 815 € soit 978 € TTC concernant les travaux préparatoires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 12 voix pour :

- De retenir les propositions des sociétés ESPACE CLOTURE et COLAS MONTEIL TP dans les conditions ci-dessus référencées.
- Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2023.

**Délibération**

#### **14 - Secteur EHPAD : réseau eaux pluviales.**

La société COLAS MONTEIL TP (63) a remis une proposition de travaux complémentaires pour un montant total HT de 1 917.80 € soit 2 301.36 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 12 voix pour :

- De retenir la proposition de la société COLAS MONTEIL TP dans les conditions ci-dessus référencées.
- Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2023.

**Délibération**

#### **15 - Services Techniques : aire de lavage.**

La société COLAS MONTEIL TP (63) a remis une proposition concernant les travaux de reprise de l'aire de lavage des Services Techniques pour un montant total HT de 5 077.60 € soit 6 093.12 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 12 voix pour :

- De retenir la proposition de la société COLAS MONTEIL TP dans les conditions ci-dessus référencées.
- Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2023.

**Délibération**

#### **16 - Fonds Vert 2023 : demande de subvention.**

Le fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires repose sur l'engagement des collectivités pour la décarbonation et l'adaptation au changement climatique.

La commune de Montaigut-en-Combraille peut déposer un dossier global dans le cadre de l'enveloppe départementale basée sur les trois axes :

- Performance environnementale.
- Adaptation des territoires au changement climatique.
- Amélioration du cadre de vie.

Certains projets en matière foncière peuvent également être financés (type friches...).

La demande globalisée est articulée autour des projets suivants :

- Aménagement secteur les Galères : 28 388 €
- Aménagement du parking de l'EHPAD : 17 951 € HT
- Voie Verte : 12 984 € HT
- Défrichement Château : 1 695 € HT
- Porte Montmarault (démolition) : 10 565 € HT

Soit un total de 71 583 € HT

Demande de Fonds Vert à 50 % du montant HT soit 35 791.50 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 12 voix pour :

-D'approuver le détail des projets retenus.

-D'autoriser Monsieur le Maire à procéder à la demande de subvention auprès des services de l'Etat.

**Délibération**

### **17 - Amendes de police 2023 : demande de subvention.**

En complément de la demande Fonds Vert demandé, les travaux d'aménagement du secteur des Galères peuvent faire l'objet d'une demande de subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre de la répartition du produit des Amendes de Police.

Montant des travaux : 28 388.50 € HT

*Rappel Fonds Vert : 50 % = 14 194 €*

*Conseil Départemental : 27 % = 7 500 €*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 12 voix pour :

-D'autoriser Monsieur le Maire à procéder à la demande de subvention auprès des services du Département.

**Délibération**

### **PERSONNEL**

### **18 - Tableau des emplois : recrutement sur la période estivale (contrats).**

Considérant les projets municipaux et les besoins en services sur la période estivale, il apparaît nécessaire de prévoir le recrutement de deux agents contractuels sur un intervalle pouvant aller du 15 mai 2023 au 30 septembre 2023 inclus.

Durée maximale hebdomadaire de travail à temps complet ou non complet :

- 35/35<sup>e</sup>

Rémunération mensuelle avec prise en compte des congés payés sur la base de l'indice brut 397, indice majoré 361.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 12 voix pour :

-D'approuver la création de postes contractuels dans les conditions ci-dessus référencées et d'autoriser Monsieur le Maire à procéder aux recrutements nécessaires.

-Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2023.

**Délibération**

## **QUESTIONS DIVERSES**

\*Une réunion de présentation du programme de requalification du centre bourg est envisagée avec Monsieur le Sous-Préfet de RIOM le 06 juin à 10 heures 30 (date à confirmer).

\*Médecin : le Docteur CADEZ a annoncé la fin de son activité libérale à l'échéance du 30 juin 2024.

\*Pharmacie : l'officine de Montaigut-en-Combraille a été mise en vente.

\*Remerciements d'une administrée après un malaise dans l'espace public.

\*Affermage Assainissement : réunion de fin de contrat entre la SEMERAP et le Syndicat SIOULE et MORGE.

\*Remerciements d'une administrée après condoléances.

\*Les Giscons : le gîte a été repris.

\*FAM : invitation à l'inauguration du Foyer d'Accueil Médicalisé de PIONSAT (63) le 06 juin 2023.

\*Festivités : achat de fanions pour l'ornement des rues.

\*Feu d'Artifice : pour une prestation similaire à l'année 2022, il faudra intégrer une augmentation de l'ordre de 10 % du prix.

\*Pays de Saint Eloy : règlement de l'attribution des aides à l'amélioration de l'habitat.

\*Saint Eloy : pour la bonne organisation de la fête des vins, la commune de Montaigut-en-Combraille a été sollicitée pour la mise à disposition de la balayeuse. Par ailleurs, le Comité des Fêtes doit prêter 50 tables et 100 chaises.

\*Carrière : à partir du 01 mai 2023, tous les matériaux mis en œuvre sur une opération liée à un projet bâtiment feront l'objet d'une éco-participation.

\*Pôle Emploi : 45 demandeurs d'emploi sont recensés au 01/05 soit 24 hommes et 21 femmes.

\*Elections Sénatoriales : la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants aura lieu au prochain conseil municipal le 09 juin 2023 à 20 heures (date impérative).

\*Logements communaux : nécessité d'un contrôle énergétique.

\*Monument aux Morts : la restauration des gravures peut-être également envisagée.

\*Commission Patrimoine : le 04 juin 2023, une cérémonie concernant le centenaire du monument aux morts sera proposée à la population ainsi qu'une exposition projection de cartes postales anciennes.